

LEGENDE
Zones du PLU

- Secteurs de projet et mobilités**
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Périmètres soumis à l'Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) au titre de l'article L.151-7 du CU
 - Secteur d'implantation privilégié du commerce de détail au titre de l'article R.151-37 du CU
 - Servitudes d'attente de projet au titre de l'article L.151-41 du CU
 - Voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer au titre du L151-38 du CU
 - Disposition spécifique de hauteur (22 m)
 - Marge de recul des principaux axes

- Patrimoine végétal et éléments de la trame verte et bleue**
- Espace Bois Classé (EBC) au titre du L.113-1 du CU
 - Aire de défense écologique à conserver, à renforcer ou à créer au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
 - Zone humide au titre de l'article L.151-23 du CU

- Autres composantes végétales protégées à conserver, à renforcer ou à créer au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU**
- Haie bocagère sur talus/muret inventoriée
 - Haie bocagère, bosquet ou alignement d'arbres
 - Ripisylve
 - Arbre protégé

- Paysage et patrimoine**
- Site patrimonial remarquable
 - Immeubles classés ou inscrits
 - Patrimoine bâti à préserver au titre du L.151-19 du CU
 - Patrimoine bâti à maintenir au titre du L.151-19 du CU
 - Formes urbaines homogènes
 - Séquences Urbaines
 - Murs / Clôtures à maintenir
 - Détail architectural
 - Patrimoine agricole
 - Axe structurants paysagers à conserver, à renforcer ou à créer au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU

- Risques**
- Secteurs couverts par le plan de submersion marine
 - PPR - Zone orange
 - PPR - Zone rouge
 - PPR - Zone bleue

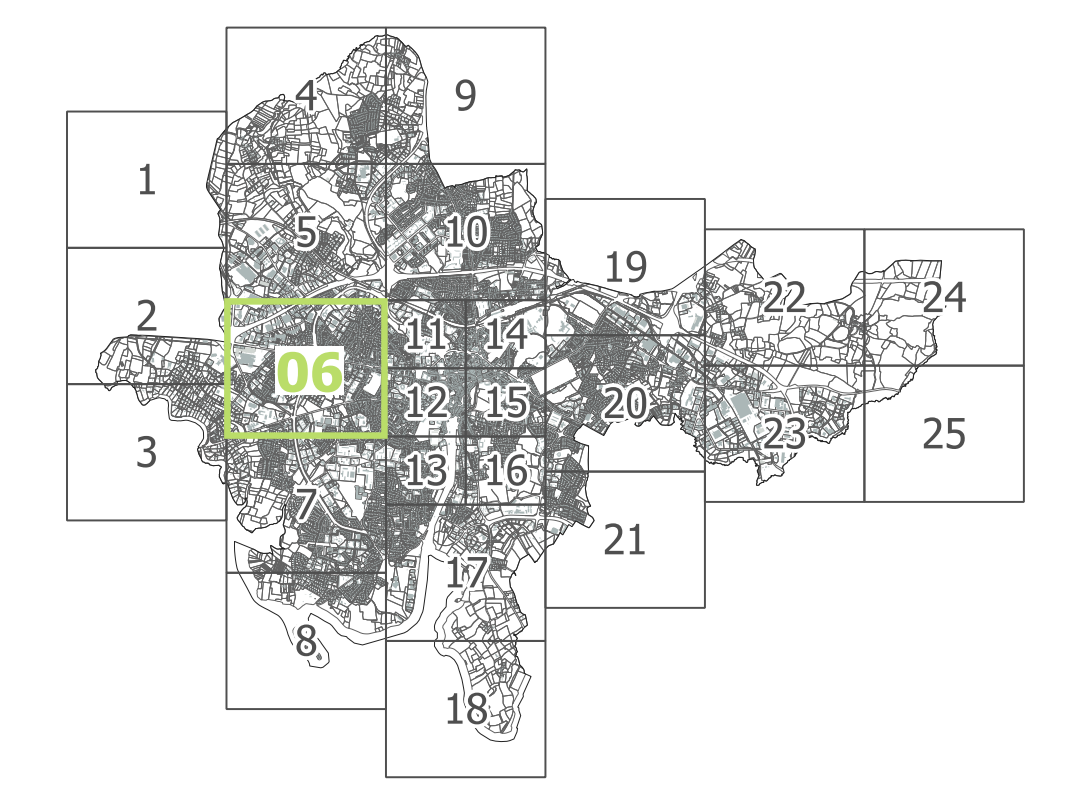
- Cadastre et fond de plan**
- Bâti dur
 - Bâti léger

Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU

N°	BENEFICIAIRE	TYPES	DETAILS	SURFACE
02	Golfe du Morbihan /Vannes Agglomération	Rétention d'eau pluviale	Bassin de retenue de Parc Lann	17181 m²
03	Golfe du Morbihan /Vannes Agglomération	Réalisation de voie	Liaison rue Marcellin Berthelot et l'avenue de la Mame	29111 m²
04	Golfe du Morbihan /Vannes Agglomération	Rétention d'eau pluviale	Bassin de retenue de Kerbann	8673 m²
05	Golfe du Morbihan /Vannes Agglomération	Élargissement de voie	Avenue de la Mame	11125 m²
07	Commune de Vannes	Giratoire des Bies	Création d'un by pass pour augmenter la capacité du carrefour Rue Nicolazic	8843 m²
08	Commune de Vannes	Élargissement de voie	Rue Nicolazic	15 m²
10	Commune de Vannes	Réalisation de liaison cyclable intercommunale entre Vannes - Plescop	Réalisation d'une liaison cyclable intercommunale entre Vannes - Plescop	2018 m²
15	Commune de Vannes	Aménagement de trottoir et stationnement	Aménagement de trottoir et stationnement	156 m²
38	Commune de Vannes	Réalisation de liaison piétonne	Liaison piétonne entre le site du Bordon (OAP) et la rue Sainte Anne	580 m²



Département du Morbihan (56)



Document graphique du règlement
Planche 4.2.6
Echelle 1/2000

PLU approuvé le 30 juin 2017
Modification n°1 approuvée le 19 avril 2021
Modification n°2 approuvée le 04 avril 2022
Modification n°3 approuvée le 08 avril 2024